

Arras, le 7 Juin 2013

Informations sur la quête impérée du 16 Juin 2013 Quête pour les malades de Lourdes

Pour l'année 2013, l'inscription d'un pèlerin malade ou handicapé pour le pèlerinage à Lourdes s'élève à 467 €. Ce coût représente le transport en train, l'hébergement en pension complète pendant 6 jours à l'accueil Notre-Dame, l'assurance rapatriement, le don aux sanctuaires : 4 € par personne.

A ce jour, la direction des pèlerinages n'a jamais refusé de pèlerins malades pour des raisons financières.

Si le pèlerin malade ne peut pas payer en une seule fois la totalité, nous proposons :

- Des paiements échelonnés

Le cas où le pèlerin ne peut pas payer la totalité des 467 € :

- Nous demandons que le pèlerin verse ce qu'il peut avec une somme minimum de 120 € qui correspond aux repas.

Le complément comment est-il payé ?

Par la quête impérée du diocèse au profit des malades de Lourdes.

Dans les frais annoncés ne sont pas pris en charge :

- Le transport à Lourdes Gare Accueil (aller – retour) soit 8,40 € par personne.
- Le transport des bagages à Lourdes de la Gare à l'Accueil.
- Le transport des bagages de l'hospitalité d'Arras à Lourdes : 2 000 €.
- Le petit café du midi cher aux gens du Nord, les boissons à table : 2 000 € pour l'ensemble Juin et Août.

Cette quête permet de couvrir l'ensemble.

Face aux conséquences de la crise, les besoins sont de plus en plus criants.

Que des malades viennent se ressourcer à Lourdes dans l'année de Diaconia c'est l'affaire de tous.

N'hésitez pas à annoncer cette quête et de faire preuve de générosité.

Pour les malades je vous remercie à l'avance.

Bien cordialement.

Dominique AUCREMANNE
Directeur des Pèlerinages